

UFF PERFORMANCE **ABSOLUE**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2025



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	13
Rapport d'activité de l'OPCVM Maître " UFF PERFORMANCE ABSOLUE.....	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	19
Information périodiques SFDR article 8.....	51
- Comptes annuels	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Compte de Résultat	
- Annexes aux comptes annuels	
- Règles et méthodes comptables	
- Evolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2025	

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES - France

Gestionnaire financier par délégation : Ofi Invest Asset Management

Société de gestion de portefeuille S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros
RCS Paris 384 940 342 – APE 6630 Z – Agrément AMF n° GP 92-12 – FR 51384940342
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris – France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit, représenté par Monsieur Frédéric SELLAM

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN part I:
- FR0013202637

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir sur la période de placement recommandée de trois (3) ans, une performance, nette de frais, supérieure à €STER capitalisé + 1,64% au travers d'une gestion active et discrétionnaire.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est €STR capitalisé quotidiennement.

L'indice €STER (Euro Short-Term Rate) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et représente le taux sans risque de la zone Euro.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPC et ETFs respectant les critères d'éligibilité du Code monétaire et financier, de produits dérivés listés.

Les OPC sous-jacents relèvent des articles 8 ou 9 du Règlement SFDR pour au moins 70% de l'actif net du fonds. Les stratégies sous-jacentes sont différentes et indépendantes les unes des autres. En revanche ces fonds ne répondront pas nécessairement aux exigences de l'approche significativement engageante de l'AMF.

Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques).

La stratégie de gestion consiste à construire, à travers une gestion active de l'allocation d'actifs, un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés financiers.

Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion, de sorte que son exposition aux différentes classes d'actifs pourra varier sensiblement dans le temps.

Le fonds n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies spécialisées sur les devises. L'acquisition d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro fera le plus souvent l'objet d'une couverture du risque de change. Le FCP pourra par ailleurs présenter un risque de change indirect en raison de ses

investissements dans des OPC dont la devise de comptabilité est l'euro mais qui sont exposés à un risque devise sous-jacent.

L'exposition du FCP au risque de change pourra cependant être égale à 100% de l'actif net maximum en fonction des anticipations du gérant.

Le processus de gestion débute par la définition de l'allocation d'actifs du portefeuille.

Sur la base d'une analyse macro-économique approfondie et d'une étude des différents segments de marché, l'équipe de gestion détermine des scénarios d'évolution à court et moyen terme sur chacune des classes d'actifs et définit ainsi l'allocation d'actifs du portefeuille dans les limites présentées ci-dessus.

Au sein de chacune des différentes classes d'actifs, la société de gestion développe une analyse permettant de mettre en place une allocation spécifique (par thème, secteur, zone géographique, qualité de notation).

L'allocation entre les différentes stratégies au sein du Fonds est discrétionnaire, tout en étant encadrées par des limites prudentielles internes imposées en termes d'exposition, de sensibilité aux marchés.

L'allocation du portefeuille est ensuite complétée par une phase de sélection des gérants et de choix de titres.

Dans le cadre de la sélection d'OPC, l'expertise de MYRIA AM repose notamment sur sa capacité à identifier et sélectionner selon son appréciation, les meilleurs OPC sous-jacents afin de les assembler au sein d'un portefeuille mixte. Ce travail d'assemblage et de construction de portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection très approfondie au sein d'un univers de plusieurs milliers d'OPC sous-jacents. L'équipe de gestion s'attachera à retenir des gérants ayant prouvé leur aptitude à générer de la performance à travers différents cycles de marchés.

Le choix des gérants sous-jacents s'opère selon un double processus :

- une approche quantitative dont l'objectif est d'identifier les gérants capables de générer un alpha significatif et récurrent. Celle-ci est fondée sur une série de filtres tels que l'encours minimum, l'ancienneté du fonds, l'estimation des expositions aux différentes classes d'actifs.
- des critères qualitatifs appréciés après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion visant à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés. Parmi les critères évalués, l'équipe de gestion contrôlera notamment le degré de transparence du fonds, la clarté et l'efficacité du processus de gestion, la cohérence entre l'objectif de gestion annoncé et l'objectif atteint, historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, évaluation de l'environnement opérationnel et administratif de la structure de gestion.

L'allocation globale du portefeuille est la suivante :

- poche « performance absolue » : Les stratégies sous-jacentes sélectionnées, qui pourront utiliser toutes tailles de capitalisation sur toutes les zones géographiques sont réalisés exclusivement via des parts ou actions d'OPC ou des ETF (trackers)
- poche « taux » : Les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des produits dérivés simples. Le fonds est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire. Les critères de choix des obligations éligibles sont les suivants :

Typologies d'OPC	Minimum	Maximum
OPC Monétaires	0%	30%
Performance absolue (moteur obligataire ou action)	70%	110%
Obligations investment Grade	0%	40%

Obligations High Yield	0%	30%
Obligations convertibles	0%	15%
Obligations Hybrides	0%	15%
CLO Investment Grade	0%	15%
Insurance Linked Strategies	0%	10%
Obligations CoCos & AT1	0%	10%

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le fonds pourra avoir recours uniquement aux contrats financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des devises, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (taux, actions, change et crédit) ou à des composantes de ces risques (volatilité, ...).

La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire et monétaire court terme.

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

L'exposition nette du fonds au marché des actions pourra fluctuer à hauteur de minimum -20% de l'actif net et maximum 20% de l'actif net.

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Compte tenu de son style de gestion, le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux

➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des actifs en portefeuille et/ou sur l'anticipation des marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les actifs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé au risque de dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. L'exposition nette du portefeuille au risque actions est comprise entre -20% et +20% de l'actif net.

➤ **Risque de contrepartie**

Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

➤ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

➤ **Risque lié aux pays émergents et non OCDE**

La partie de l'actif investie en titres de capital et /ou titres de créance de pays émergents et les pays non OCDE directement ou par l'intermédiaire d'OPC pourra atteindre 20% de l'actif net. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les marchés émergents comporte un degré de risque élevé, en raison de leur situation politique et économique, qui peut affecter la valeur des investissements. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Néant en direct.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Néant en direct

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi en parts ou actions :

☒ OPCVM de droit français

☒ OPCVM de droit européen

☐ Fonds de fonds

☒ FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) de droit français

☐ FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) européens ou de droit étranger

Le FCP est un fonds de fonds qui investira entre 70 et 110% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou d'OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion.

L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents est limitée à 20% maximum de l'actif net du portefeuille.

➤ **Les instruments dérivés**

Le Fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

☒ réglementés

☒ organisés

☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

☒ Action

☒ Taux

☒ Change

☐ Crédit

☐ Autres risques

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

☒ Couverture

☒ Exposition

☐ Arbitrage

☐ Autre nature

Nature des instruments utilisés

☒ Futures

☒ Options

☐ Swaps

☒ Change à terme

☐ Dérivés de crédit

☐ Autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

☒ Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc...,

☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques

☒ augmentation de l'exposition au marché et précision avec un effet de levier maximum autorisé jusqu'à une fois l'actif net,

☐ autres stratégies

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section VI « Risque Global » ci-après.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fait pas de dépôts, mais peut détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le FCP n'a pas recours à ce type d'opération.

CHANGEMENTS INTERVENUS

- 1^{ER} octobre 2025
Reprise du fonds par Myria AM

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

- 24 février 2026
fusion-absorption du FCP « UFF Performance Absolue A » (le « FCP Absorbé ») par le FCP « UFF Performance Absolue » (le FCP Absorbant),

- fusion-absorption du FCP « UFF Performance Absolue CT » (le « FCP Absorbé ») par le FCP « UFF Performance Absolue » (le FCP Absorbant)

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2025 : 11 dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
 - 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
 - 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
 - 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
 - 301 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part I : 0.50% TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,60% TTC maximum

Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

** L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 110% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé.

(***) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 est de :

- UFF PERFORMANCE ABSOLUE la part I :0,77%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés ne pourra dépasser une fois son actif net.

CRITÈRES ESG

Myria Asset Management est une société de gestion qui a pour vocation d'offrir à ses clients des solutions financières en architecture ouverte sélective, via des OPCVM gérés en multigestion ou dont la gestion est déléguée à des experts sur leurs classes d'actifs.

Myria Asset Management est convaincue que le monde financier se doit d'être un acteur majeur, afin d'assurer un avenir meilleur et pérenne aux générations futures. Ainsi, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement, nous souhaitons vivement intégrer, dans notre politique d'investissement, des critères de durabilité essentiels, Environnemental, Sociétal et de Gouvernance, persuadés qu'à long terme, ces trois piliers créeront davantage de richesse.

Compte tenu de sa taille et de son modèle de développement, Myria Asset Management a fait le choix, dans une première étape, de se faire accompagner par des acteurs reconnus de la place financière en matière d'investissement socialement responsable au travers de délégations de gestion ou de fonds nourriciers de fonds maîtres prenant en compte des critères extra-financiers.

Ainsi, après avoir fait labelliser des OPCVM gérés par des sociétés tierce, Myria Asset Management a décidé, en 2021, à son tour d'intégrer à son analyse financière classique une composante extra-financière sur les piliers que sont la (G)ouvernance des entreprises, les aspects (S)ociétaux et la prise en considération des enjeux (E)nvironnementaux. Elle a à ce titre, fait évoluer sa gestion action en prenant en compte de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) dans ses processus d'analyse et de décision d'investissement ;

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant

Part I : capitalisation

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Rapport d'activité de l'OPCVM

« UFF PERFORMANCE ABSOLUE »

UFF PERFORMANCE ABSOLUE

JANVIER 2025 - SEPTEMBRE 2025 société La Française

Le début d'année s'est inscrit dans un environnement marqué par une forte incertitude politique et macroéconomique, liée au retour de Donald Trump et à la mise en œuvre rapide de mesures touchant le commerce international, l'immigration et l'énergie. Cette séquence a contribué à brouiller la visibilité sur les perspectives de croissance et d'inflation, malgré des indicateurs d'activité manufacturière en amélioration en début d'année et une inflation encore élevée, en particulier aux États-Unis.

Dans ce contexte, la gestion a initialement adopté un positionnement équilibré, privilégiant la stabilité et le portage.

En janvier et février, la sensibilité globale du fonds a été maintenue à 3,1, traduisant une volonté de capter le rendement tout en conservant une maîtrise du risque de taux. Le portefeuille a continué de s'appuyer sur une exposition significative au crédit, notamment à travers des participations ciblées à de nouvelles émissions obligataires (Elior, doValue), et une préférence affirmée pour le Crédit Haut Rendement, jugé attractif dans un environnement de croissance encore résiliente. L'exposition à la dette souveraine émergente a été gérée de manière sélective, avec des ajustements tactiques (entrée sur l'Équateur et le Ghana, réduction du Brésil), dans un cadre globalement prudent compte tenu des incertitudes liées à la politique commerciale américaine. L'allocation actions est restée mesurée et neutre, malgré une vision constructive de long terme, après les très fortes performances de l'année précédente.

Le mois de mars a marqué une première inflexion stratégique. La montée des incertitudes liées à la guerre commerciale, le ralentissement progressif de l'activité américaine et la persistance d'une inflation élevée aux États-Unis ont ravivé le risque d'un scénario de stagflation. Dans ce contexte plus dégradé, la gestion a renforcé le caractère défensif du portefeuille. Des prises de profits ont été réalisées sur le crédit d'entreprises, après plusieurs années de performance particulièrement favorable, afin de réduire le risque directionnel. Ces arbitrages ont permis de réallouer une partie des actifs vers des supports jugés plus asymétriques en cas de dégradation des marchés, notamment les taux réels allemands et les taux cœurs américains. Sur la poche actions, l'allocation a été rééquilibrée entre valeurs cycliques et défensives, avec des prises de profits sur la santé aux États-Unis, une réduction de l'exposition au secteur bancaire et un ajustement tactique sur les valeurs technologiques après leur correction.

L'intensification de la guerre commerciale au mois d'avril, marquée par une escalade tarifaire entre les États-Unis et la Chine, a renforcé cette approche prudente. L'environnement macroéconomique s'est dégradé, avec un ralentissement confirmé de l'activité américaine, des révisions en baisse des perspectives de croissance mondiale et une incertitude accrue sur les trajectoires d'inflation. Dans ce contexte, la sensibilité globale du fonds a été réduite à 2,5, via un nouvel allègement de l'exposition au crédit. La gestion a également soldé sa position sur les taux cœurs américains. Sur les actions, une partie de l'exposition a été couverte en début de mois afin de contenir la volatilité, avant que ces couvertures ne soient levées à mi-avril, à mesure que le scénario d'un stress systémique s'éloignait.

À partir du mois de mai, l'entrée dans une phase de désescalade et de négociation commerciale a favorisé une amélioration sensible du sentiment de marché et un rebond des actifs risqués. Dans ce contexte plus porteur, la gestion a adopté un positionnement résolument plus offensif afin de capter le potentiel de reprise. L'exposition aux actions a été renforcée, avec une préférence marquée pour les secteurs cycliques et technologiques, mieux positionnés pour bénéficier d'une amélioration de l'activité et d'un environnement monétaire plus accommodant. Sur la poche obligataire, la dissipation du risque

de récession mondiale a conduit à un renforcement de l'exposition au Crédit Haut Rendement, dont le couple rendement/risque restait attractif à court terme.

Le mois de juin a été marqué par un environnement géopolitique toujours instable — tensions au Moyen-Orient et reprise du dialogue sino-américain — mais aussi par une confirmation du ralentissement de l'activité mondiale, avec une révision à la baisse de la croissance par la Banque mondiale. L'inflation a néanmoins continué de refluer, en particulier en zone euro, tandis que les banques centrales ont confirmé une approche prudente mais plus accommodante, la BCE procédant à une baisse de taux et la FED maintenant les siens inchangés. Dans ce contexte, la gestion a poursuivi ses arbitrages en réduisant l'exposition aux taux cœurs des pays développés au profit d'une dette souveraine émergente sélectionnée (Roumanie, Chili), tout en conservant une exposition aux obligations allemandes indexées à l'inflation afin de se prémunir contre un éventuel regain de tensions sur les prix. L'allocation actions a été ajustée au profit du marché américain, jugé plus résilient, au détriment de l'Europe, avec une poursuite du biais en faveur des secteurs cycliques.

À l'approche de la période estivale, la poursuite de la hausse des actifs risqués, soutenue par des résultats d'entreprises américaines solides et la perspective d'une reprise du cycle de baisse des taux par la FED, a conforté ce positionnement plus constructif. La gestion demeure toutefois attentive aux signaux de ralentissement du marché du travail américain et aux incertitudes persistantes sur les politiques commerciales et géopolitiques, qui continueront de guider les ajustements tactiques du portefeuille au cours des prochains mois

OCTOBRE 2025- DECEMBRE 2025 société Myria Asset Management

OCTOBRE 2025

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent en cette année 2025, marquée par le financement du Big Beautiful Bill Act, lequel entraînera une augmentation du déficit budgétaire américain de 3 300 milliards de dollars sur dix ans, via la mise en place de droits de douane touchant la plupart des biens importés aux États-Unis. Sa digestion par le marché a conduit à une succession de niveaux record pour les indices boursiers.

Pourtant, le mois a été riche en actualités. Le président américain a annoncé, le 10 octobre, des droits de douane de 100 % sur les biens en provenance de Chine. Depuis, un accord avantageux pour les deux premières puissances mondiales a été scellé par une poignée de main entre MM. Xi et Trump.

Au Japon, l'élection de Sanae Takaishi au poste de Première ministre, à la suite de savants stratagèmes de constitution d'une coalition gouvernementale, a été saluée par les marchés actions locaux. Elle est considérée comme la digne héritière de l'inventeur des Abenomics, Shinzo Abe.

Plus proche de nous, en France, la créativité d'une Assemblée nationale en roue libre a conduit au vote d'un amendement créant un impôt sur la fortune improductive, visant notamment le support euro des compagnies d'assurance-vie, pourtant essentiel au financement de l'État français, premier émetteur de dettes de la zone euro.

Les banques centrales européenne et américaine ont tenu leur comité de politique monétaire ce mois-ci. La première a opté pour le statu quo sur les taux d'intérêt, maintenant le taux de dépôt à 2 % dans la zone euro, tandis que la Réserve fédérale a de nouveau abaissé son principal taux directeur, désormais compris entre 3,75 % et 4 %. Ce mouvement s'est immédiatement traduit par une légère pentification de la courbe des taux.

Dans ce contexte, les marchés actions affichent une très grande forme. En Europe, le CAC 40, l'EuroStoxx 50 et le Stoxx 600 progressent respectivement de 3%, 2,5% et de 2,6 % et ont tous battu leur record historique au cours du mois. On notera toutefois une vraie déception pour les petites et moyennes capitalisations françaises, pénalisées de plein fouet par les errements politiques entourant le vote du budget de l'Etat pour 2026.

Aux États-Unis, l'ambiance est également festive, portée notamment par les résultats des valeurs technologiques liées à l'intelligence artificielle : le S&P 500 et le Nasdaq avancent ainsi respectivement de 2,3% et de 4,7 %, indifférents à de 31 j de shutdown. Au Japon, le Nikkei 225, indice pondéré par les prix, s'envole de plus de 16,5 %, tandis que le Topix, plus représentatif car pondéré par les capitalisations boursières, progresse de plus de 6 %.

Du côté obligataire, le paysage est plus calme. En Europe, l'un des éléments notables est que la France emprunte désormais plus cher que l'Italie sur l'ensemble des maturités jusqu'à 10 ans, mais l'écart entre les taux français et allemands se maintient aux alentours de 80 points de base. Aux États-Unis, le taux à 10 ans baisse de 8 points de base, mais repasse au-dessus de 4 %, niveau qu'il avait brièvement cassé en cours de mois.

Concernant le crédit, les récentes faillites américaines n'ont pour l'instant eu aucune répercussion sur le marché dans son ensemble, les indices crédit et haut rendement aux États-Unis affichant respectivement une hausse de 0,38 et de 0,16 %.

Enfin, l'euro recule de 1,7 % face au dollar américain, mais progresse de 2,3 % face au yen japonais. Et les cours de l'or ont continué de flamber, s'installant désormais juste au-dessus du seuil des 4000 dollars l'once, en hausse de 3,8 % sur le mois, mais à plus de 8,5% du plus haut atteint le 20 octobre.

NOVEMBRE 2025

Le mois de novembre 2025 a permis aux marchés financiers de reprendre leur souffle, même si la volatilité a connu un regain de vigueur. En effet, les craintes des opérateurs ont finalement éclipsé les résultats des entreprises du secteur de l'intelligence artificielle, tandis que la géopolitique est restée omniprésente dans l'actualité.

Concernant la possible révolution industrielle que représente l'IA, la bataille a fait rage sur le Nasdaq entre les différents acteurs du secteur. Tout d'abord, Meta a continué de pâtir des investissements annoncés le mois dernier, mais le fait qu'elle puisse collaborer plus étroitement avec Alphabet a provoqué un rebond violent du titre, qui avait perdu jusqu'à 25 % par rapport à son sommet atteint au mois d'août et qui termine le mois au même niveau qu'à la fin octobre. Sans surprise, la maison-mère de Google a su tirer profit de ces informations et affiche une progression impressionnante de plus de 10 % pour le quatrième mois consécutif, portant ainsi sa hausse sur le second semestre à plus de 80 %.

Mais c'est sans conteste Nvidia qui a connu le parcours le plus chaotique, alors qu'elle a été la première entreprise à dépasser les 5 000 milliards de dollars de capitalisation boursière. L'annonce de résultats une nouvelle fois bien meilleurs qu'attendus n'a pas été bien accueillie par les investisseurs. En effet, ceux-ci s'interrogent sur la manière de rentabiliser des investissements extrêmement lourds et de plus en plus financés par de la dette émise par des véhicules spécifiquement créés à cet effet et ne figurant pas au bilan des géants du secteur. Ainsi, malgré des chiffres époustouflants, le titre phare du Nasdaq perd plus de 12 % sur le mois, effaçant plus de 700 milliards de dollars de capitalisation boursière.

Sur le plan géopolitique, c'est la volonté affichée par l'administration américaine de parvenir à un cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine, coûte que coûte, qui a dominé l'actualité, même si le plan américain semble reprendre l'ensemble des points revendiqués par Vladimir Poutine. Ce plan de paix, peu favorable aux Ukrainiens, est devenu la base des négociations, laissant une nouvelle fois les Européens sur place et empêtrés dans leur volonté de soutenir l'Ukraine sans véritablement s'engager dans une épreuve de force qu'ils considèrent comme très, voire trop, risquée.

Dans ce contexte, le marché affiche des performances étonnamment stables sur le mois, même si ce surplace masque en réalité une grande nervosité. Le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 présentent des performances tout juste positives, tandis que le Stoxx 600 progresse de près de 1 %, tiré par les sociétés pharmaceutiques, notamment suisses, et par les banques. Aux États-Unis, le S&P 500 cède quelques dixièmes de pour cent, tandis que le Nasdaq Composite recule plus franchement, d'environ 2 %.

Sur le front obligataire, les taux des emprunts d'État français, allemand et américain évoluent peu, tandis que les indices de crédit les plus risqués progressent légèrement malgré certains événements clairement identifiés.

Enfin, l'euro reste ferme face au dollar américain et encore davantage face à la devise japonaise. C'est la première fois depuis l'entrée en vigueur de la monnaie unique qu'il faut plus de 180 yens pour acheter un euro.

DECEMBRE 2025

Le mois de décembre 2025 a une nouvelle fois été marqué par une hausse des actifs risqués, qui ont bénéficié d'une accalmie dans les interrogations concernant la rentabilité de l'intelligence artificielle pour les entreprises conceptrices et utilisatrices de modèles.

Sur le front géopolitique, seul l'activisme du président américain a véritablement marqué les esprits. Sa volonté de parvenir à un accord de cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine demeure intacte, même si les belligérants ne semblent probablement pas l'entendre de cette oreille. Pour preuve, cette attaque invérifiable visant l'une des résidences du président russe, dénoncée par le Kremlin et parallèlement qualifiée de « mensonge » par Volodymyr Zelensky afin de justifier de nouvelles frappes. Néanmoins, entraînée par les États-Unis, l'Europe s'emploie également à mettre un terme à cette guerre fratricide. Conséquence de l'attention portée à Moscou, les manœuvres militaires de la Chine autour de Taïwan sont passées pratiquement inaperçues.

Sur le plan économique, la Réserve fédérale américaine a de nouveau abaissé son taux directeur d'un quart de point lors de sa réunion de politique monétaire du 10 décembre, au vu de données rassurantes sur l'inflation mais plus mitigées sur le front de l'emploi. Toutefois, l'annonce, à la veille de Noël, d'une croissance annualisée de 4,3 % au troisième trimestre, contre 3,3 % attendu, a surpris positivement la communauté financière. Cette surprise a contribué à faire terminer l'indice de volatilité des marchés actions à des niveaux historiquement bas en fin d'année.

Dans ce contexte, les marchés financiers affichent des performances attractives, notamment en Europe. Si le CAC 40 progresse timidement de 0,2 %, l'Euro Stoxx 50 et le Stoxx 600 enregistrent des hausses de plus de 2 %. On notera une nouvelle fois la progression de 8 % des banques européennes, tandis que le secteur de la défense reprend des couleurs avec une hausse de 3 % en décembre.

Outre-Atlantique, les marchés ont plutôt repris leur souffle en décembre. Le Nasdaq fait du surplace, les prises de bénéfices sur les titres ayant le plus fortement progressé sur l'année étant contrebalancées par certaines hausses, notamment celle de Warner Bros, qui bondit de plus de 20 % à la suite de l'OPA de Netflix. De son côté, le S&P 500 affiche une légère progression de 0,5 %.

En revanche, les emprunts d'État flanchent en décembre, sous le poids des importantes émissions à venir destinées à financer les dépenses courantes en France, le gigantesque plan d'investissements en Allemagne et la Big Beautiful Bill aux États-Unis. Ainsi, les taux souverains progressent de plus de 15 points de base en Europe et d'environ 10 points de base aux États-Unis. À l'inverse, les émissions considérées comme les plus risquées — à savoir les emprunts à haut rendement et la dette émergente en devises fortes — continuent de progresser en cette fin d'année.

Enfin, l'euro termine l'année au plus haut face au dollar et au yen.

Performances

Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, le fonds a réalisé une performance de

- UFF Performance Absolue part I : 6,32%

sur 12 mois contre 5,98% pour leur indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENT DE UFF PERFORMANCE ABSOLUE

Achats		Ventes	
Nom	Montant en €	Nom	Montant en €
ACN/1925000/FR0128983972	9 575 872.72	FR0010609115/LF TRESORERIE-I	-4 880 735.76
IT0005090318/ITALIE 1.5 06-25	5 013 978.72	DE0001135481/ALLEMAGNE 2.5% 2044	-2 434 019.83
LU1164223015/AWF EUR CR TR IC	4 473 264.48	US836205AY00/SOUT AF 5.875 06-30	-1 911 565.53
LU2550878602/ALPHAFIXEDINCPICEUR	4 430 097.76	FR0011513563/BNP Paribas Diversip	-1 397 850.00
LU0912262358/HELIUM-HE PER-S	4 414 726.26	US195325DZ51/COLO GO 3.25 04-32	-1 387 087.59
LU0490769915/JAN HEND ABS RET IHC	4 208 809.04	US455780DN36/INDO GO 4.65 09-32	-1 366 085.63
LU1694789378/DNCA INV-ALPHA BDS I	4 206 487.38	US715638AU64/PERU GO 6.55 03-37	-1 350 758.17
IE0002AJCKR4/Neuberger Berman Er	4 202 400.00	US917288BK78/URUG GO 4.375 01-31	-1 134 041.68
LU0151325312/CANDRIAMB CO IEURC	4 202 207.00	USP3579ECH82/DOMI RE 4.875 09-32	-1 088 497.12
LU2155809382/BNP GBL ABS RE I EUR	4 183 593.44	XS2631198863/IPD 3 B 8.0 06-28	-955 050.00
IE000Y2JPPS4/INVESCO EUR AAA CLO	3 008 993.01	US91087BAT70/MEXI GO 4.875 05-33	-923 855.66
LU1311575093/Pareto Nordic Corpor	3 008 341.55	XS2181689659/HUNG GO 1.75 06-35	-819 927.53
FR0013340726/LBPAM ISR AB RETU I	3 003 039.78	US105756CE88/BRAZ GO 3.75 09-31	-812 048.60
FR0013231453/OSTR SRI C U ST P IC	3 002 992.20	XS2240463674/LORC TE 4.0 09-27	-811 013.68
FR0013341435/LBPAM-ISR AB RE T-I	2 992 720.80	US105756BB58/BRAZ GO 8.25 01-34	-787 561.57
IE00BMVX2492/COR BL CR OP B PEURC	2 397 785.21	XS2555925218/AIB GRO 5.75 02-29	-772 821.19
ACN/2000000/FR0128838465	1 987 054.12	XS2854303729/ROSS SA 6.75 12-29	-765 681.10
LI1162706439/Maneki UCITS Cat BD	1 900 000.00	US168863DN50/CHIL GO 2.55 01-32	-761 624.15
IE00BKXBBS42/SI-GLB CR STR-DEUR	1 900 000.00	XS2287912450/VERI MI 5.25 02-29	-758 796.88
IE00BD5CVC03/BNY MELLON GLB SHRTD	1 870 935.00	XS2618428077/LOXA SA 6.375 05-28	-755 718.34
IE00BD2B9D70/Twelve Cat Bond I-JS	1 835 340.00	XS2856820704/PHOE PI 4.875 07-29	-745 269.18
LU1932489690/CARMI PC FEURC	1 807 178.03	XS2592804434/TEVA PH 7.375 09-29	-745 121.42
FR0010389254/CM-AM Moneplus IC	766 381.02	USP3699PGK77/COST RI 6.125 02-31	-744 784.44
		XS2903463987/PERR FI 5.375 09-32	-741 464.90
		XS2332250708/ORG CO 2.875 04-28	-740 391.77
		XS2824643220/LOTT 5.375 06-30	-715 754.31
		XS1313004928/ROUMANIE 3.88 10-35	-700 858.67
		XS2864442376/AFFL SA 6.0 07-29	-697 813.32
		US698299BN37/PANA GO 2.252 09-32	-696 785.36
		BE6355549120/AZEL FI 4.75 09-29	-671 081.13
		XS2842976875/ASSE GR 6.25 07-30	-670 672.43
		ES0380907065/UNIC BA 7.25 11-27	-667 656.99
		XS2893175625/IGT LOT 4.25 03-30	-649 237.78
		PTEDPSOM0002/ENER DE 4.625 09-54	-632 463.45
		XS2920589699/NIDD HE 5.625 02-30	-621 882.19
		XS2471549654/CROA GO 2.875 04-32	-614 669.93
		XS1991114858/DOME GR 3.0 05-26	-607 426.83
		XS2696090286/PINN BI 8.25 10-28	-584 308.54
		XS2187646901/DOLY HO 4.875 07-28	-563 726.89
		XS2927492798/ALMA TH 5.0 10-30	-555 111.84
		XS2675884576/VOLK IN 7.5 PERP	-549 738.49
		XS2580221658/IBER FI 4.875 PERP	-524 281.10
		US5949181045/MICROSOFT CORP	-524 218.88
		XS2346127272/ENCO CA 4.25 06-28	-522 621.45
		XS2915529783/BELR UK 4.625 10-29	-515 417.71
		FR0013399680/CNFPF 2 3/4 02/05/29	-507 080.75
		XS2361344315/PICA BO 5.5 07-27	-506 020.83
		XS2050968333/SMUR KA 1.5 09-27	-490 688.33
		XS2606019383/IHO VERW FLR 05-28	-486 443.50
		XS2199597456/VERT MI 4.375 07-27	-464 782.21
		XS2462605671/TELE EU 7.125 PERP	-463 473.64
		XS2209344543/FORVIA 3.75 06-28	-463 248.33
		XS2752065040/IVOR CO 7.625 01-33	-439 776.53
		US98953GAD79/ZIGG BO 5.125 02-30	-436 671.51
		XS2615937187/ALLW EN 7.25 04-30	-432 226.35
		XS2953568479/SHER FI 7.625 12-29	-430 637.89
		US77578JAC27/ROLL RO 5.75 10-27	-417 915.65
		XS2767965853/TECH VE 5.375 07-29	-415 305.50
		US67066G1040/NVIDIA CORP	-409 118.02
		XS1706111793/MORG ST 1.342 10-26	-404 440.45
		DK0030485271/EURO NV 0.125 05-26	-394 687.67
		XS2010039381/ZF EURO 2.0 02-26	-392 914.52
		USP3699PGM34/COST RI 6.55 04-34	-374 656.91
		XS2303072883/BELL FI 4.0 02-27	-371 648.19
		XS2806449190/BOEL TO 5.75 05-30	-366 340.63
		XS2848642984/QPAR HO 5.125 02-30	-359 896.38
		XS2831749481/BERT FRAN FLR 07-30	-357 021.21
		US25461LAA08/DIRE FI 5.875 08-27	-344 764.28
		US92770QAA58/DOLY HO 5.0 07-28	-330 974.75

Rapport certifié du commissaire aux comptes



UFF PERFORMANCE ABSOLUE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

UFF PERFORMANCE ABSOLUE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MYRIA ASSET MANAGEMENT
70 Avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement UFF PERFORMANCE ABSOLUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

UFF PERFORMANCE ABSOLUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

UFF PERFORMANCE ABSOLUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

UFF PERFORMANCE ABSOLUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	8 827 510,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	8 827 510,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	53 440 138,59
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	53 440 138,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	62 181 338,69	6 194 239,26
OPCVM	60 264 808,69	4 792 489,26
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	1 401 750,00
Autres OPC et fonds d'investissements	1 916 530,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	34 985,13
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	191 079,47
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	191 079,47
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	62 181 338,69	68 687 952,49
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	1 319 669,64
Comptes financiers	376 127,68	233 459,23
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	376 127,68	1 553 128,87
Total de l'actif I+II	62 557 466,37	70 241 081,36

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	58 813 728,36	66 244 011,98
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	3 715 293,80	3 207 736,19
Capitaux propres I	62 529 022,16	69 451 748,17
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	62 529 022,16	69 451 748,17
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	185 601,47
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	185 601,47
Instruments financiers à terme (B)	0,00	549 440,08
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	735 041,55
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	28 444,20	54 291,32
Concours bancaires	0,01	0,32
Sous-total autres passifs IV	28 444,21	54 291,64
Total Passifs : I+II+III+IV	62 557 466,37	70 241 081,36

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	158 096,14	281 806,27
Produits sur obligations	1 709 036,37	2 793 050,61
Produits sur titres de créances	12 945,88	191 970,52
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	198,58	1 027,75
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	26 747,44	25 841,66
Sous-total produits sur opérations financières	1 907 024,41	3 293 696,81
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-153,70	-1 253,62
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-7 723,90	-7 382,04
Sous-total charges sur opérations financières	-7 877,60	-8 635,66
Total revenus financiers nets (A)	1 899 146,81	3 285 061,15
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-325 728,05	-386 922,79
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-325 728,05	-386 922,79
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 573 418,76	2 898 138,36
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-145 563,02	-344 392,73
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 427 855,74	2 553 745,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	3 739 420,15	175 032,61
Frais de transactions externes et frais de cession	-10 654,46	-16 530,64
Frais de recherche	-1 627,42	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 727 138,27	158 501,97
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-232 958,98	-23 077,38
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 494 179,29	135 424,59

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 309 119,43	546 137,91
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-1 008,88	3 005,32
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 310 128,31	549 143,23
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	103 387,08	-30 577,26
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 206 741,23	518 565,97
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	3 715 293,80	3 207 736,19

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir sur la période de placement recommandée de trois (3) ans, une performance, nette de frais, supérieure à €STER capitalisé + 1,64% au travers d'une gestion active et discrétionnaire.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	156 252 128,90	110 226 084,23	87 562 658,67	69 451 748,17	62 529 022,16
Part UFF PERFORMANCE ABSOLUE I en EUR					
Actif net	156 252 128,90	110 226 084,23	87 562 658,67	69 451 748,17	62 529 022,16
Nombre de titres	1 376 776,0400	1 000 716,0400	744 230,0400	563 027,7805	476 785,4374
Valeur liquidative unitaire	113,49	110,14	117,65	123,35	131,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,90	-3,96	1,84	0,24	7,32
Capitalisation unitaire sur revenu	5,46	4,58	3,56	4,53	2,99

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais applicables avant le 13/10/2025 :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I : 0.50% TTC taux maximum Part L : 0.05% TTC taux maximum
2	Frais administratifs externes à la société	Actif net	Frais intégrés dans les frais de gestion financière
3	Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif
4	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais applicables après le 13/10/2025 :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème
	Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part I : 0.50% TTC taux maximum
	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,60% TTC maximum
	Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

** L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 110% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'

exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF PERFORMANCE ABSOLUE I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	69 451 748,17	87 562 658,67
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 280 941,01	1 644 094,68
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-14 194 095,74	-23 360 788,74
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 573 418,76	2 898 138,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 727 138,27	158 501,97
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 310 128,31	549 143,23
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	62 529 022,16	69 451 748,17

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF PERFORMANCE ABSOLUE I		
Parts souscrites durant l'exercice	25 570,7350	3 280 941,01
Parts rachetées durant l'exercice	-111 813,0781	-14 194 095,74
Solde net des souscriptions/rachats	-86 242,3431	-10 913 154,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	476 785,4374	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF PERFORMANCE ABSOLUE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF PERFORMANCE ABSOLUE I FR0013202637	Capitalisation	Capitalisation	EUR	62 529 022,16	476 785,4374	131,14

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
	+/-					
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	376,13	0,00	0,00	0,00	376,13
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	376,13

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	376,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	376,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 AUD +/-	Devise 3 CAD +/-	Devise 4 JPY +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1164223015	AXA WORLD FUNDS EURO CREDIT TOTAL RETURN IC	BNP Paribas Asset Management Europe	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 482 446,40
LU2155809382	BNP PARIBAS FUNDS SICAV GLOBAL ABSOLUTE RETURN BOND I EUR CA	BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOU	Hedge fonds	Luxembourg	EUR	4 117 275,84
IE00BD5CVC03	BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD BOND FUND EUR W ACC	BNY MELLON GLOBAL MANAGEMENT LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	1 898 775,00
LI1162706439	Maneki UCITS Cat Bond I EUR	CAIAC Fund Management AG Haus Atzig Industriestrasse 2 FL-9487 Benden	Fonds / Obligations	Liechtenstein	EUR	1 916 530,00
LU0151325312	CANDRIAM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES I EUR ACC	CANDRIAM	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 242 103,44
LU1932489690	CARMIGNAC PTF CREDIT F C	Carmignac Gestion Luxembourg S.A	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 818 496,96
IE00BMVX2492	CORUM BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES FUND B POOLED EUR CAP	CORUM BUTLER ASSET MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	2 403 732,54
FR0010389254	CM-AM Moneplus IC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Fonds / Monétaire	France	EUR	777 310,21
LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	DNCA FINANCE	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 231 968,06
LU2550878602	GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS IC EUR	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 447 194,32
IE000Y2JPPS4	INVESCO MARKETS II PLC INVESCO EUR AAA CLO UCITS ETF ACC	INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	3 028 462,73
LU0490769915	JANUS HENDERSON ABSOLUTE RETURN FUND IHC	JANUS HENDERSON INVESTORS EUROPE S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	4 248 460,43
FR0013340726	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	3 029 912,94
FR0013341435	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX PART I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	3 011 024,70
FR0013231453	OSTRUM CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART IC	Natixis Investment Managers International	Fonds / Obligations	France	EUR	3 023 067,84
IE0002AJCKR4	Neuberger Berman Euro Bond Absolute Return Fund EUR I2 Accum	NEUBERGER BERMAN ASSET MANAGEMENT IR	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	4 222 800,00
LU1311575093	Pareto Nordic Corporate Bond H EUR	Pareto Asset Management AS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	3 039 807,09

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BKXBBS42	SPHEREINVEST GLB CR STRT-D E	SPHEREINVEST GROUP LIMITED	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	1 923 640,75
LU0912262358	HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-S	SYQUANT CAPITAL S.A.S.	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	4 467 779,44
IE00BD2B9D70	Twelve Capital UCITS ICAV - Twelve Cat Bond Fund I-JSS EUR A	TWELVE CAPITAL AG	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	1 850 550,00
Total						62 181 338,69

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	28 444,20
Total des dettes		28 444,20
Total des créances et des dettes		-28 444,20

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part UFF PERFORMANCE ABSOLUE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	325 728,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 427 855,74	2 553 745,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 427 855,74	2 553 745,63
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 427 855,74	2 553 745,63

Part UFF PERFORMANCE ABSOLUE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 427 855,74	2 553 745,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 427 855,74	2 553 745,63
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 427 855,74	2 553 745,63
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 427 855,74	2 553 745,63
Total	1 427 855,74	2 553 745,63
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 494 179,29	135 424,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 494 179,29	135 424,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 494 179,29	135 424,59

Part UFF PERFORMANCE ABSOLUE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 494 179,29	135 424,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 494 179,29	135 424,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 494 179,29	135 424,59
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	3 494 179,29	135 424,59
Total	3 494 179,29	135 424,59
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			62 181 338,69	99,44
OPCVM			60 264 808,69	96,37
Gestion collective			60 264 808,69	96,37
AXA WORLD FUNDS EURO CREDIT TOTAL RETURN IC	EUR	27 824	4 482 446,40	7,17
BNP PARIBAS FUNDS SICAV GLOBAL ABSOLUTE RETURN BOND I EUR CA	EUR	34 904	4 117 275,84	6,58
BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD BOND FUND EUR W ACC	EUR	1 450 000	1 898 775,00	3,04
CANDRIAM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES I EUR ACC	EUR	16 351	4 242 103,44	6,78
CARMIGNAC PTF CREDIT F C	EUR	11 669	1 818 496,96	2,91
CM-AM Moneplus IC	EUR	1,2	777 310,21	1,24
CORUM BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES FUND B POOLED EUR CAP	EUR	18 221	2 403 732,54	3,84
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	31 074	4 231 968,06	6,77
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS IC EUR	EUR	3 868	4 447 194,32	7,11
HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-S	EUR	2 668	4 467 779,44	7,15
INVESCO MARKETS II PLC INVESCO EUR AAA CLO UCITS ETF ACC	EUR	147 383	3 028 462,73	4,84
JANUS HENDERSON ABSOLUTE RETURN FUND IHC	EUR	484 144	4 248 460,43	6,79
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	EUR	239	3 029 912,94	4,85
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX PART I	EUR	255	3 011 024,70	4,82
Neuberger Berman Euro Bond Absolute Return Fund EUR I2 Accum	EUR	408 000	4 222 800,00	6,75
OSTRUM CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART IC	EUR	2 652	3 023 067,84	4,83
Pareto Nordic Corporate Bond H EUR	EUR	21 272	3 039 807,09	4,86
SPHEREINVEST GLB CR STRT-D E	EUR	9 663,5985	1 923 640,75	3,08
Twelve Capital UCITS ICAV - Twelve Cat Bond Fund I-JSS EUR A	EUR	13 000	1 850 550,00	2,96
Autres OPC et fonds d'investissement			1 916 530,00	3,07
Gestion collective			1 916 530,00	3,07
Maneki UCITS Cat Bond I EUR	EUR	19 000	1 916 530,00	3,07
Total			62 181 338,69	99,44

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	62 181 338,69
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	376 127,68
Autres passifs (-)	-28 444,21
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	62 529 022,16

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF PERFORMANCE ABSOLUE I	EUR	476 785,4374	131,14

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF Performance Absolue

Identifiant d'entité juridique : 969500YDBROIK29GW102

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La gestion du fonds UFF Performance Absolue (ci-après le « Fonds ») a été discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des OPC sous-jacents. Le Fonds a donc promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant au minimum à 70% dans des OPC relevant des articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

UFF Performance Absolue, étant un fonds de fonds, son approche est tributaire des approches ESG des sous-jacents et n'en fait pas la synthèse en transparence.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Compte tenu du fait qu'UFF Performance Absolue est un fonds de fonds, il ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. En effet, les différents sous-jacents ont chacun leur approche et elles ne sont pas forcément conciliables simplement.



La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

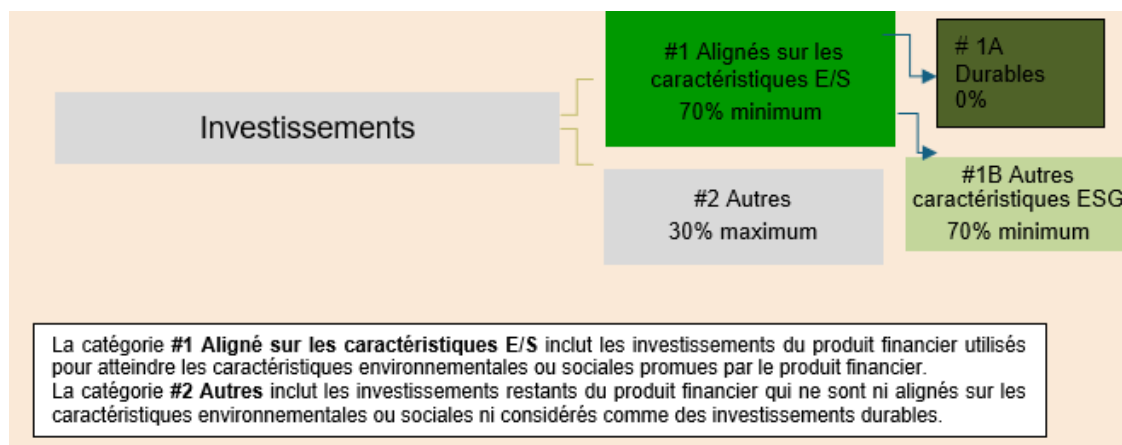
Investissements les plus importants	Article	% d'actifs
AXA WORLD-EUR CR TOT RT-I	SFDR 8	7,17%
HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-S	SFDR 8	7,15%
GROUPMA ALPHA FX INC PLS-I2C	SFDR 8	7,11%
JAN HND FD-ABSLT RT FD-IEAH	SFDR 8	6,79%
CANDR BONDS-CRED OPPORT-I-C	SFDR 8	6,78%
DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	SFDR 8	6,77%
NB BRM EURO BOND AB RE-I2	SFDR 8	6,75%
BNPP FDS GL ABS RE BD-I EURA	SFDR 8	6,58%
PARETO-NORDIC CORP BD-HEUR	SFDR 8	4,86%
IVZ EUR CLO UCITS ETF ACC	SFDR 8	4,85%



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*



- **#1 Aligné avec les caractéristiques E/S** : les OPC intégrant des critères ESG représentent au moins 70% des titres en portefeuille
- **#2 Autres** : Dans la limite de 30% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des OPC ne disposant pas d'un score ESG.
- La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre exclusivement des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans cette catégorie, le FCP ne s'engage pas à réaliser des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- **Au 31 décembre 2025, le fonds a 93%** de son actif net constitué d'investissements contribuant au minimum à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés sur les caractéristiques E/S**), c'est-à-dire relevant des articles 8 ou 9 du règlement SFDR.
- Le fonds a donc 6% de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres** constitués très majoritairement d'OPC qui relèvent toujours de l'article 6 SFDR.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Compte tenu du fait qu'UFF Performance Absolue est un fonds de fonds, nous avons une vision partielle des secteurs économiques dans lesquels les investissements sont réalisés.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

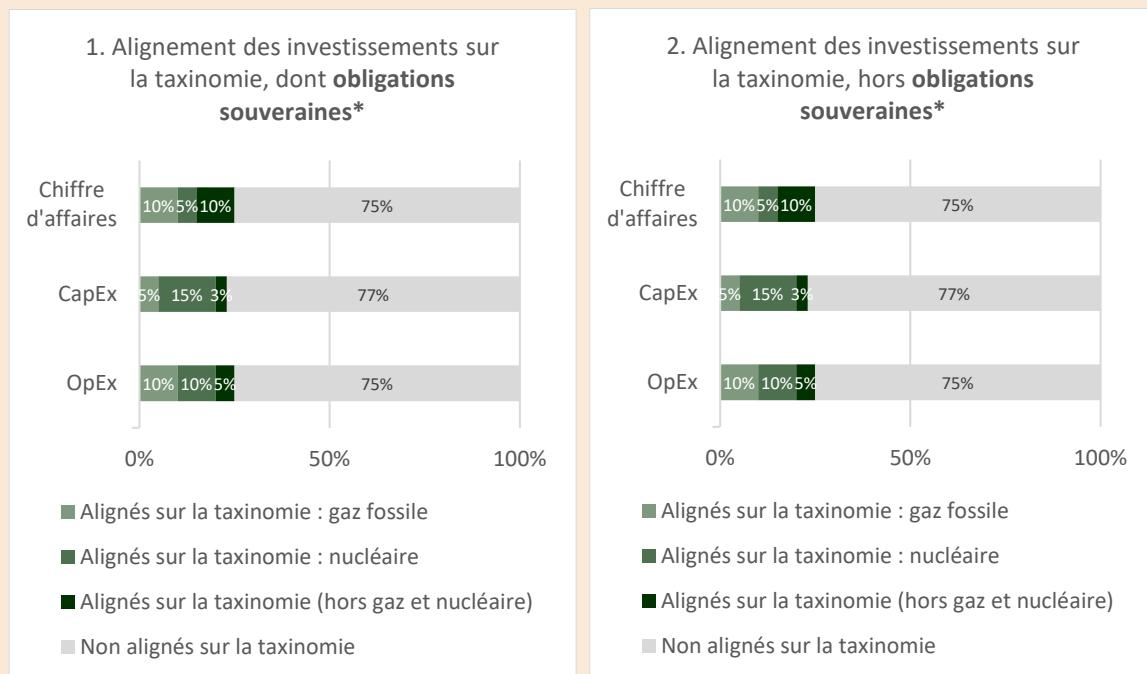
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds n'a pas réalisé d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui représentent moins de 30% du portefeuille (6%), ont consisté en des fonds qui relèvent de l'article 6 du règlement SFDR. Ces fonds entrent dans la construction d'UFF Performance Absolue pour viser de dépasser son objectif de performance.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale consistent principalement à investir dans des fonds relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Chaque fonds sous-jacent fait l'objet d'une due diligence visant à comprendre non seulement le processus de gestion financière mais également la méthodologie ESG des gérants et de la société de gestion du sous-jacent, ainsi que les systèmes de gestion des risques financiers et extra-financiers implémentés.

Aussi, pour au minimum 70% des sous-jacents qui composent le portefeuille, nous avons la description des méthodologies ESG de chacun, étant entendu qu'elles sont très difficilement conciliables.

Néanmoins, nous pouvons être confiants sur le fait que des politiques d'exclusions sectorielles et normatives sont implémentées dans les stratégies gérées en Europe avec une approche Best-in-Class ou Best-in-Universe pour les fonds les plus en pointe sur l'intégration des critères extra-financiers dans leur processus de gestion.

Pour ce qui est des fonds gérés en dehors du sol européen, nous constatons que le « Best Effort » est très souvent privilégié.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable